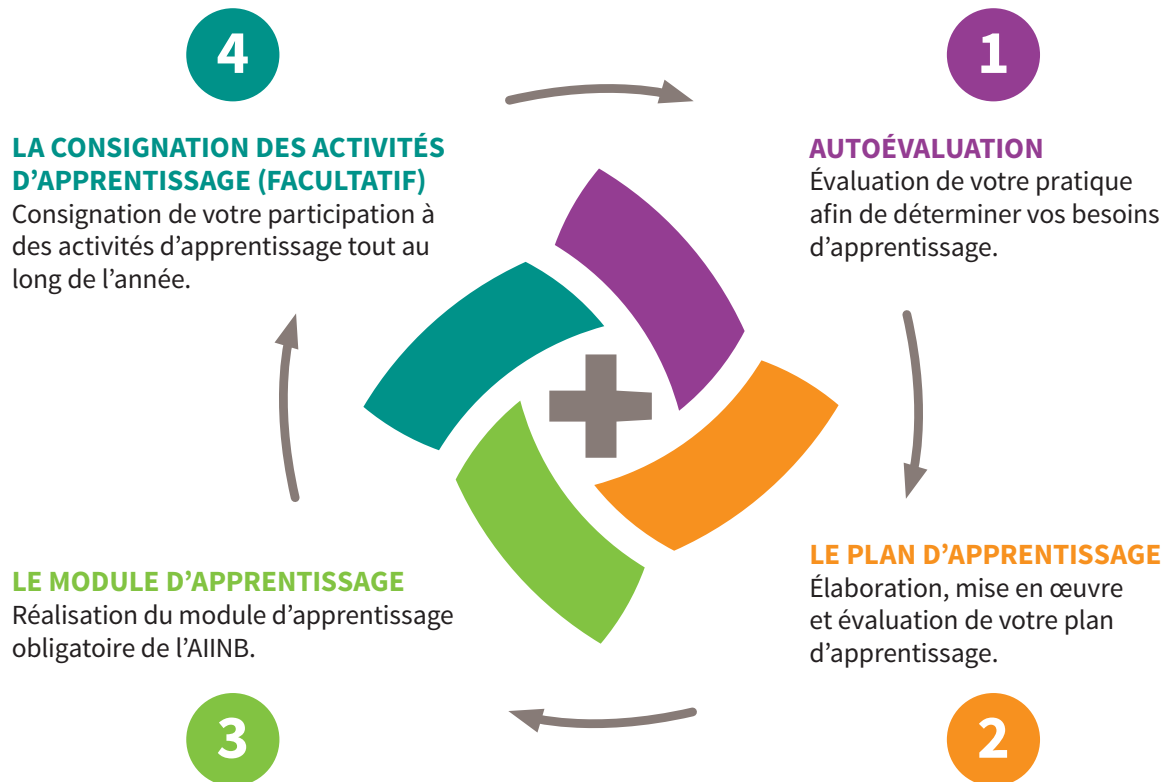


Programme de maintien de la compétence

POUR SATISFAIRE AUX CRITÈRES DU PMC, VOUS DEVEZ SUIVRE QUATRE ÉTAPES



Le Programme de maintien de la compétence (PMC) est un processus continu qui se poursuit tout au long de l'année. Il prévoit notamment une évaluation périodique de votre pratique infirmière pour vous assurer que vous atteignez les objectifs d'apprentissage que vous avez établis. Le calendrier proposé ci-dessous vous aidera à planifier vos activités annuelles du PMC.

DÉCEMBRE	<ul style="list-style-type: none">Faites votre autoévaluation et choisissez les énoncés descriptifs sur lesquels vous concentrer durant l'année qui vient.Vous devez choisir au moins un énoncé descriptif.	JUIN	<ul style="list-style-type: none">Réexaminez et mettez à jour votre plan d'apprentissage.Consignez les activités d'apprentissage que vous faites.N'oubliez pas que vos objectifs d'apprentissage peuvent changer en cours d'année.
DÉCEMBRE/JANVIER	<ul style="list-style-type: none">Préparez un plan d'apprentissage pour l'année qui vient.	OCTOBRE	<ul style="list-style-type: none">Consignez toutes les activités d'apprentissage que vous avez faites.Évaluez les effets de votre plan d'apprentissage sur votre pratique.
JANVIER	<ul style="list-style-type: none">Commencez à mettre votre plan d'apprentissage en œuvre en entamant les activités qui vous permettront d'atteindre vos objectifs d'apprentissage.	OCTOBRE/NOVEMBRE	<ul style="list-style-type: none">Renouvelez votre immatriculation pour l'année qui vient.Commencez la planification du maintien de votre compétence en vous préparant à faire une nouvelle autoévaluation et un nouveau plan d'apprentissage.
MARS	<ul style="list-style-type: none">Réexaminez et mettez à jour votre plan d'apprentissage.Consignez les activités d'apprentissage que vous faites.		